

## *COMMUNIQUÉ*

### *20 février 2008*

Le lundi 11 février s'est tenue, à l'initiative du Ministère de la Culture, la première séance plénière des Entretiens de Valois. Il s'agit d'une réponse à la demande faite à la Ministre par la FEPS (Fédération des employeurs du spectacle vivant public et privé) et par une majorité d'organisations d'employeurs du spectacle vivant d'un Grenelle de la Culture.

Sous la présidence de la Ministre, entourée de son Cabinet et de la DMDTS, ont pris place autour de la table, outre les représentants des collectivités territoriales (FNCC, ARD, ADF), la totalité des syndicats d'employeurs et de salariés, certaines organisations professionnelles du spectacle vivant, des centres de ressources, des sociétés civiles de perception de droits (SACD, SACEM, ADAMI...) ainsi que l'ONDA, CULTURESFRANCE et des personnalités qualifiées.

A l'issue du discours de la Ministre et de la réponse de la FEPS ainsi que de l'UFISC, des convergences parmi les organisations invitées ont pu être notées :

- la demande réitérée de relèvement du budget 2008 ;
- la suppression du gel de précaution pour le spectacle vivant afin que puissent être sauvés de très nombreuses compagnies, ensembles, lieux de création et de diffusion ;
- la remise à niveau des moyens de l'action culturelle ;
- la volonté de coopérer activement pour que soient menés à bien les Entretiens avec l'assurance que pourront être proposées des mesures concrètes.

Les collectivités territoriales, quant à elles, ont dénoncé le budget et déclaré qu'elles participeraient pleinement aux Entretiens si la question de la décentralisation était clairement évoquée.

La Ministre, après s'être félicitée de la volonté commune de participer aux Entretiens de Valois, a relativisé la baisse de son budget. Son propos a fait apparaître que le récent supplément de 34,8 millions d'euros a été fléché prioritairement en faveur des institutions nationales, au risque de voir le secteur indépendant de la création oublié. Les organisations d'employeurs ont renouvelé leurs demandes.

A l'issue de longs débats et négociations, auxquels la FEPS, le SYNDEAC et l'UFISC ont pris une part très active, les décisions suivantes ont été actées :

- Mise en place d'un comité de pilotage chargé de l'organisation des travaux en groupes et en séances plénières comprenant :
  - des représentants du Ministère de la Culture ;
  - des représentants des collectivités territoriales ;
  - des représentants des organisations professionnelles d'employeurs ;
  - des représentants des syndicats de salariés ;
  - des personnalités qualifiées.

Ces personnes sont nommées *intuitu personae*.

- La première réunion aura lieu lundi 25 février, rue Saint Dominique, à 15 heures.
- Les thèmes des groupes de travail proposés par la FEPS, le SYNDEAC et l'UFISC ont été retenus après négociations et synthèses avec le cabinet de la Ministre :

1. La place du service public de la culture, de l'artiste et de la création dans les politiques publiques aujourd'hui :

- les responsabilités et compétences respectives de l'Etat et des collectivités territoriales
- les politiques partenariales Etat-Collectivités

2. L'articulation Création-Production-Diffusion, les liens « public-privé »

3. Les missions des réseaux, dont :

- la place de la création
- l'éducation artistique
- le développement et la diversification des publics
- les liens avec les équipes indépendantes

Quels contrats d'objectifs ? Quels moyens ? Quelle politique de labellisation ?

4. Politique culturelle de l'emploi artistique : structuration, professionnalisation, formation, transmission des savoirs

5. Les politiques culturelles européennes et internationales

6. L'observation et la connaissance du spectacle vivant

- Chaque groupe de travail, pour des raisons d'efficacité, devrait comporter 10 membres maximum. Le rythme des réunions sera hebdomadaire.
- Il a été accepté que siègent, dans les groupes de travail et les plénières, des représentants d'autres ministères dont nous dépendons.
- Il a été demandé que la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) ne statue pas sans analyser nos propositions.

La synthèse des Entretiens de Valois fera l'objet, en juin 2008, d'un rapport qui devra présenter, selon nous, les fondements d'une évolution de la politique culturelle incluant des réformes concrètes qui devront être portées par les professionnels, le Ministère de la Culture, les autres Ministères et par les collectivités territoriales.

*FEPS*

*Fédération des employeurs du spectacle  
vivant public et privé*

PRODISS

Syndicat national des producteurs,  
diffuseurs et salles de spectacles

PROFEVIS

Syndicat des ensembles professionnels  
vocaux et instrumentaux spécialisés

SDTP

Syndicat des directeurs de théâtres  
privés

SNSP

Syndicat national des scènes publiques

SNES

Syndicat national des entrepreneurs de  
spectacles

SYNDEAC

Syndicat national des entreprises  
artistiques et culturelles

SYNOLYR

Syndicat national des orchestres et des  
théâtres lyriques subventionnés de droit  
privé

*UFISC*

*Union fédérale d'intervention des  
structures culturelles*

Fédération des arts de la rue

SMA

Syndicat des musiques actuelles

SYNAVI

Syndicat national des arts vivants